



TECHNICIEN OU TECHNICIENNE EN ÉLECTRO-INSTRUMENTATION POSTE PERMANENT

SOMMAIRE DU POSTE

Sous la supervision du coordonnateur du Service électrique, exécute des tâches à caractère technique dans les domaines de l'instrumentation et contrôle de l'électrodynamique et de l'électricité. Entretien, répare, installe et calibre les instruments de distribution et de contrôle impliqués dans l'ensemble des opérations de la municipalité et procède à la conception et/ou à la modification de programme informatique de procédés.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

- Assemble, installe, répare, vérifie des montages pour des appareils de contrôle et de distribution électrique conformes aux instructions, aux guides techniques et au Code de l'électricité.
- Démonte différents genres d'instruments de contrôle de distribution et remplace les pièces et les éléments défectueux en se servant d'outils à main et autres instruments de précision.
- Installe, entretient et/ou répare divers équipements en fonctionnement aux stations de pompage d'aqueduc et d'égout, ainsi qu'aux bassins de traitement des eaux usées et à l'usine d'assainissement des eaux.
- Entretien, configure, programme et calibre les appareils de mesure ou de contrôle électronique, tels : système de télémétrie, éclairage d'urgence, systèmes de caméras, vidéos, moniteurs, automates programmables, systèmes d'alarme, plan de réseau, chlorateurs, capteurs, doseurs, etc.
- Procède à l'entretien et à la réparation de l'outillage spécialisé, tel : terminaux d'informatique, outils électroniques, génératrices, disjoncteurs, démarreurs, variateurs à fréquences, etc., se retrouvant dans les divers départements, appareils de communication, etc.
- Effectue toutes les tâches connexes dans le secteur de l'électronique, de la pneumatique et de l'hydraulique.
- Voit à la classification des manuels techniques et des pièces de rechange et, au besoin, dessine ou modifie les plans.
- Améliore et développe les systèmes existants afin de les adapter aux besoins de la Municipalité.
- Prépare les plans, croquis et diagrammes de diverses installations électriques pour approbation ou travaux subséquents.
- Effectue toutes les tâches normalement dévolues aux électriciens.
- Effectue l'opération de camion nacelle et utilise des grimpettes à l'occasion.
- Procède à l'acquisition ou la recherche d'appareils de remplacement.
- Configure des liens sur l'ordinateur pour qu'ils soient disponibles pour les rapports des opérateurs.
- Contrôle l'exécution des travaux effectués par des entrepreneurs et assure l'assistance technique nécessaire.
- Entretien des communications harmonieuses avec les citoyens et le personnel de la Ville.

PROFIL RECHERCHÉ

- Diplôme d'études collégiales (DEC) en technologie du génie électrique – automatisation et contrôle, ou l'équivalent.
- Détenir une licence « C ».
- Expérience pertinente d'un minimum de 3 ans à 5 ans.
- Toute autre combinaison équivalente de formation et d'expérience pourra être prise en considération.

CONDITIONS D'EMPLOI :

- Poste permanent syndiqué.
- Échelle salariale entre 77 749,09 \$ et 94 815,96 \$.
- Programme complet d'avantages sociaux et régime de retraite à prestation déterminée.
- Horaire de travail réparti sur quatre jours.

POUR POSTULER

Toute personne intéressée est priée de faire parvenir un curriculum vitae ainsi qu'une lettre de présentation, avant le 23 juin 2025 à 16 heures, par courrier électronique à l'adresse suivante : ressources.humaines@ville.alma.qc.ca

Seules les personnes retenues seront avisées. La Ville d'Alma souscrit pleinement au principe d'égalité en emploi.